

COMMUNE DE Lavoûte-sur-Loire

Enquête publique sur le projet de révision du PLU

Par arrêté n°29/2025 du 28 juillet 2025 Monsieur le Maire de Lavoûte-sur-Loire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du PLU.

Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné, par décision en date du 11 Juin 2025, Monsieur François PAILLET en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Luc GACHE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Lavoûte-sur-Loire, siège de l'enquête publique, du lundi 15 Septembre 2025 à 9h00 au mercredi 15 Octobre 2025 à 12h00, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet de Lavoûte-sur-Loire à l'adresse suivante : <https://www.lavoutesurloire.fr/index.php>; en version papier en mairie de Lavoûte-sur-Loire aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le poste informatique mis à disposition à la mairie de Lavoûte-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie, le lundi 15 septembre 2025 de 9h00 à 12h00, le samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00, le mercredi 1er octobre 2025 de 9h00 à 12h00, le samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 12h00 et le mercredi 15 octobre 2025 de 9h00 à 12h00.

Le public pourra également adresser ses observations :

- Sur le registre d'enquête ;
- Par courrier postal à Monsieur le commissaire enquêteur, Enquête publique relative au PLU de Lavoûte-sur-Loire à l'adresse suivante : Mairie de Lavoûte-sur-Loire – 1 Place de la Mairie – 43800 Lavoûte-sur-Loire ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie@lavoutesurloire.fr en précisant « à l'intention de Monsieur le commissaire enquêteur ».

Les observations et propositions du public déposées sur le registre papier ou envoyées par courrier postal seront consultables au siège de l'enquête. Celles déposées par voie électronique seront également consultables au siège de l'enquête.

Cet avis est affiché à la mairie et aux points traditionnels d'affichage, il peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.lavoutesurloire.fr/index.php>

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera le PLU de Lavoûte-sur-Loire, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Lavoûte-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture, et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet : <https://www.lavoutesurloire.fr/index.php>

Le Maire